

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2017. COMPTE-RENDU

L'Assemblée Générale de l'AVSANE, pour l'année 2017, s'est tenue le jeudi 24 mai 2018 au restaurant "le Manuréva" à La Seyne-sur-Mer.

Après le mot d'accueil de la Présidente, Annie COMBES, au cours de laquelle elle exprima ses remerciements aux membres présents, à la représentante de l'Association de Défense et Protection du Faron pour sa présence et la fondation SOMECA pour son soutien, le rapport moral et d'activité fut présenté par Guy HERROUIN Vice-président, le Secrétaire Général, Claude DUVAL, a fait le point sur les demandes de renouvellement :

- de l'Agrément au titre de la protection de l'environnement.
- de l'Habilitation à participer au débat sur l'environnement.

Ces demandes ont été déposées le 31 janvier 2018 et le 6 février 2018, respectivement. L'Agrément nous a été accordé le 19 juin 2018, l'Habilitation est en cours de signature à la préfecture.

Guy HERROUIN dresse ensuite le récapitulatif des conférences et visites réalisées durant l'année 2017.

La parole est alors donnée aux représentants de l'AVSANE dans les commissions et réunions institutionnelles.

Présentation des actions suivies par Jean-Paul FORET.

1. Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques, CODERST:

De mai 2017 à mai 2018 le CODERST s'est réuni onze fois et a examiné 76 affaires dont:

- 9 dossiers relatifs aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).
- 13 dossiers relevaient de la gestion des eaux, forages, sources ou barrages.
- 7 dossiers étaient afférents aux canaux et barrages concédés.
- 2 dossiers relevant du traitement des déchets ménagers non dangereux.
- 1 seul dossier de cave viticole a été examiné pour mise à jour des conditions d'exploitation et d'épandage.
- 5 dossiers relatifs aux travaux à la mer.
- 29 dossiers ont concerné les stations d'épuration des eaux usées du département.
- Deux dossiers de création de chambres funéraires ont été instruits.
- Un dossier a traité d'insalubrité remédiable à Saint-Tropez.

2. Commission des Carrières, et Comités de Suivi de Sites :

Deux commissions se sont réunies:

- 20 septembre 2017, examen de quatre carrières:
 - o Carrière du lieu-dit Garragaï, sur la commune de Pourcieux.
 - o Carrière de Coste Dréche, commune de Bormes-les-Mimosas.
 - o Carrière dit de Maunier, à Flassans-sur-Issole.
 - o Carrière du Défens d'Embuis, sur le territoire du Cagnet-des-Maures.
- 27 mars 2018, examen de quatre carrières :
 - o Carrière de la Catalane sur les territoires des communes de Callas et La Motte.
 - o Carrière du Sommet du Juge, commune du Val.
 - o Carrière du lieu-dit Gontier, sur le territoire de la commune de La Môle.
 - o Carrière dite du Pont-du-Duc, à Fréjus (Bas Esterel et Pierre bleue).

Trois Comités de Suivi, ont eu lieu pour les Carrières de:

- Croquefigue, commune de Signes.
- Carrière du Beausset-Val d'Aren, communes du Beausset, Evenos.
- Carrière des Grands Caous, commune de Saint-Raphaël.

3. Commission Locale de l'Eau (CLE) du Gapeau et Commission de l'Eau et des Milieux Aquatiques (CEMA) :

3.1 - CLE du GAPEAU, S.A.G.E. 2017.

Cinq réunions ont conduit au choix de trois "scénarii" et au tout début de la rédaction du SAGE, en faisant un point sur les aspects juridiques du SAGE.

3.2 - C.E.M.A. :

Trois réunions de cette commission se sont tenues dans l'année. Le 12-06-2017, pour l'élaboration du plan sécheresse.

4. Traitement des déchets non dangereux et le site SEVESO de Titanobel à Mazaugues.

Le 19-05-2017, Réunion du comité de suivi du site de Ginasservis.

Le 12-12-2017, Comité de Suivi de l'Unité de Valorisation Energétique de Toulon.

Le 23-02-2018, Comité de suivi réuni en Préfecture du Var, pour le site de Roumageyrol sur le territoire de Pierrefeu - du- Var

Le 8-12 2017, le Comité de Suivi de ce site de fabrication d'explosifs était réuni pour un exposé sur le bilan des activités 2016.

Actions suivies par Annie COMBES.

1. Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites. CDNPS.

La commission départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) est présidée par le préfet et se compose de membres répartis en 4 collèges : l'Etat, les collectivités territoriales, des personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, les associations.

La formation dite « des Sites et Paysages » a pour attributions :

- l'inscription et classement de sites conjointement avec l'État
- la surveillance de l'évolution des paysages dont les décisions peuvent être consultées.

11 réunions ont eu lieu, chacune comprenant 5 à 6 dossiers très divers:

- Classement de PLU, classement et déclassement d'EBC, mise en conformité du domaine de Léoubé à Bormes les mimosas, etc.

2. Faune sauvage captive.

La détention d'animaux sauvages en captivité est aujourd'hui régie par le code de l'environnement et ses textes d'application. Ces dispositions complètent les règles particulières de protection des espèces animales sauvages interdisant ou réglementant certaines activités : espèces animales protégées sur le territoire français, espèces protégées au niveau européen et espèces visées par la convention CITES.

Une réunion a eu lieu en 2017, comprenant 10 dossiers dont 1 défavorable.

Actions suivies par Liliane CABONI.

Commission Départementale d'Aménagement Commercial ou Cinématographique (CDAC)

En 2017 ont été présentés 13 dossiers et 5 recours auprès de la CNAC, 1 seul accepté, les 4 autres validés.

- La commission rejette à l'unanimité le dossier de Brignoles pour un projet de transfert-extension de 5287 m², la surface atteindrait 15149 m², avec un drive de 110m².

Raisons du refus : Le PLU est en attente; risque d'inondation; accès difficile; un contournement interdit et un recul préconisé de 100 m pas respecté.

- Au Lavandou, création d'un cinéma commun avec le Lavandou et Bormes. 3 salles, 400 fauteuils. Demande déposée auprès de CDAC en décembre 2016.
- Création d'un ensemble commercial Lidl à Trans-en-Provence de 1686 m2. Étude de trafic réalisée, étude loi sur l'eau demandée, giradome financé par Lidl, 50 emplois créés. Prédominance alimentaire.
- Saint-Maximin La-Sainte-Baume. Transfert-Extension d'un Hyper U. Alimentaire et boutiques, surface de vente de 8814 m2. Demande effectuée par un distributeur indépendant et motivée par une forte évolution démographique. Trafic satisfaisant, parkings réglementaires, avis favorable 8/8 Mais risque d'inondation. Ce dossier a fait l'objet d'un recours par Me Encinas pour Carrefour Market. Aucune réponse de la CNAC.
- Cogolin : Implantation d'un LIDL de 1682 m2.
 - o 1ère demande. Avis de la commission, défavorable.
 - o 2ème demande avis favorable par 4 voix sur 2 mais cette création devrait se faire dans une zone excluant les bâtiments de commerce alimentaire et, de plus, en zone inondable. Recours demandé par Me Bouyssou pour Leclerc et Me Boileau pour SAS Casino France.
- Les Arcs-sur-Argens. Extension d'un Hyper U et d'un drive de 11 pistes. Ensemble commercial de 8265 m2 à 10750 m2. Produits Bio. Pas de nouvelle imperméabilisation ni emprise au sol, parkings réglementaires, étude de trafic fournie, pas de risque sismique ou d'inondation. Vote favorable à l'unanimité.

Actions suivies par André BROCO.

Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage.

Action concrétisée par 2 commissions en réunion plénière dont l'une présidée par le Préfet du Var:

- **Le sanglier** : La prolifération se poursuit occasionnant toujours de nombreux dégâts. Il est partout dans le département se rapprochant de plus en plus des villes. Prélèvements de sangliers en diminution de 35 à 40 % par rapport à l'an dernier. Plusieurs causes, manque de nourriture (sécheresse, mauvaise glandée..), réduction de leur territoire (habitations), maladies (épidémie de gale et maladie d'Aujesky apparaissant en période de surpopulation sur les jeunes marcassins), baisse du nombre de chasseurs. Dégâts et indemnités en dynamique de diminution.
- **Le loup** : Population en France estimée à 400 loups, en augmentation démographique (environ 13% annuelle) et expansion géographique sur le plan national et notamment dans le Var ; le camp militaire de Canjuers et ses zones périphériques restant le secteur historique et la zone de plus forte activité du loup avec 9 ZZP (1) dont 8 constituées en meute.

En 2017, dans le Var, 357 attaques pour 1403 victimes, 1.9 M€ d'indemnisation de dégâts.

Le nouveau "Plan National Loup 2018-2023" publié le 19.02.2018 fixe comme objectif d'atteindre une population de 500 loups d'ici 2023.

Deux arrêtés d'application ont suivis le 20.02.18 :

- Le 1^{er} confirme, pour 2018 le plafond de tirs de prélèvements à 40 loups,
- l'autre précise le protocole d'intervention sur l'espèce et le dispositif d'aide à la protection des troupeaux.

(1) ZZP : zone où les loups ont été observés pendant 2 hivers consécutifs

Actions suivies par Claude DUVAL.

1. Aéroport du Golfe de Saint-Tropez. Commission Consultative de l'Environnement.

Générateur de nuisances, comme tout aéroport, celui du Golfe de Saint-Tropez (GSTP) a élaboré une "Charte d'Engagements" concrétisés par trois engagements, qui pour le premier fige l'aérodrome dans ses limites actuelles, exclut les mouvements nocturnes, essentiellement. Le second s'engage à maîtriser les nuisances et à réduire la gêne. Le troisième portant sur des actions essentiellement écologiques.

La charte a été présentée le vendredi 30 mars 2018 à 11h30 à l'aérodrome du Golfe de Saint-Tropez.

2. Observatoire Hélicoptères. Presqu'île de Saint-Tropez.

Rôle de l'observatoire:

- Recueillir, analyser, exploiter les observations de ses membres, les plaintes des riverains, les infractions à la réglementation. Elle donne son avis sur les textes réglementant ces survols, le nombre et l'implantation des hélicoptères, le nombre de mouvements, etc.

Composition de l'Observatoire :

- Les services de l'État ; les collectivités locales ; les associations de défense de l'environnement ; les exploitants.

3. Compte rendu de la réunion de la Commission d'information auprès du site d'exploitation des installations nucléaires du port militaire de Toulon.

Cette réunion, présidée par Monsieur le Préfet du VAR, instituée par **arrêté du ministre de la défense du 17 juillet 2003**, a pour vocation de répondre à toutes les questions relatives à l'impact des activités nucléaires sur la santé et l'environnement.

Bilan de la sûreté nucléaire et de l'impact des activités nucléaires sur la santé et l'environnement en 2016

Le capitaine de vaisseau, chef de la division "Prévention, Maîtrise des Risques et Environnement", présente le bilan 2016 :

- Deuxième arrêt technique majeur (ATM) pour le porte-avions Charles de Gaulle. (renouvellement du combustible nucléaire des deux réacteurs embarqués).
- Toulon en sera le port base ainsi que le port d'entretien des sous-marins nucléaires d'attaque (SNA). Un chantier d'infrastructures est en cours sur la zone Missiessy qui permettra de répondre aux besoins d'accueil de ce nouveau type de sous-marins nucléaires.

Présentation des activités effectuées en 2017 et prévues en 2018

Consiste essentiellement en des exercices d'entraînement, à raison de deux par an pour les Installations nucléaires de Base Secrète (INBS), les SNA et le PACDG.

Enfin, s'agissant des prochaines échéances, monsieur le Préfet maritime souligne :

- Le prochain désarmement, à Cherbourg, du SNA « Saphir » de la classe Rubis;
- L'arrivée du SNA « Suffren » de la classe Barracuda en 2020.

Temps de parole réservé aux membres de la commission

- Le représentant de l'association AVSANE, confirme toute la difficulté, selon lui, de mener une évacuation lors d'un exercice. Existe-il un logiciel de simulation sur cette thématique ? Ou, comme le demande un autre participant, une modélisation de cette mesure de sauvegarde ?

- Le représentant du CYPRES et membre du CODIRPA, répond qu'à l'heure actuelle, il n'existe aucun logiciel de ce type. Le représentant du CYPRES indique que le plan PPI pourrait comporter un volet relatif aux grands principes d'une évacuation tels qu'ils pourraient être réalisés en gestion de crise, sur la base du guide « évacuation de masse ».

Actions suivies par Guy HERROUIN.

Contrats de baie :

1. Contrat de baie de la rade de Toulon

Rappel des 4 axes :

- Amélioration de la qualité des eaux.
- Gestion durable des ressources et des milieux.
- Amélioration du fonctionnement naturel des écosystèmes aquatiques.
- Animation en associant les acteurs du territoire.

Réunion annuelle du Comité de baie le 1er février 2018.

Le point principal de l'ordre du jour porte sur le bilan de l'année 4 et la préparation de la 5ème et dernière année d'actions.

Autres points :

- Toutes les compétences sur l'eau sont transférées à la MÉTROPOLÉ TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE.
- L'Agence de l'Eau supprime l'engagement en 2018 dans le domaine de l'assainissement non collectif (cas en particulier du Plan de la Garde).
- Bilan par action :
 - o Amélioration de la qualité des eaux. Bien sauf pour le Plan de La Garde : assainissement non collectif situé en zone inondable. Rénovation du réseau d'eaux usées de la base navale (20 M€).
 - o Gestion durable des ressources et des milieux ; pas de problème sauf les mattes mortes de Posidonies (St Elme).
 - o Amélioration du fonctionnement naturel des écosystèmes aquatiques; rénovation du Batardeau du Pont de la Clue pour délester les eaux de l'Eygoutier vers le tunnel du Pont de Clue lors d'épisodes de fortes pluies pour réduire les risques inondation; millefeuille de Posidonies, réemploi.
 - o Animation en associant les acteurs du territoire; opérations Inf'Eau Mer et Ecogeste (Naturoscope), « Au cœur de la mer » (les ports).

2. Le Contrat de baie des Iles d'or (2017-2021)

Les axes sont les mêmes que ceux de la rade de Toulon. Cependant les caractéristiques naturelles et de l'habitat sont très différentes : nettement moins de pression urbaine, bassin versant important (vallée du Gapeau), territoire plus agricole, etc.

L'AVSANE s'était mobilisée lors de l'élaboration des actions de ce contrat. Notre association est déçue par le manque d'actions sur l'axe « Amélioration du fonctionnement naturel des écosystèmes aquatiques ». Cela semble dû au manque d'implication des collectivités locales sur cet axe.

Le contrat a été validé à l'unanimité. La signature a eu lieu le 4 juillet 2017.

Le Comité s'est réuni le 6 avril 2018.

3. Les futurs contrats de baie Il est important de tenir compte de certaines évolutions dans les futurs contrats dont l'hypothétique N°3 de la rade de Toulon:

- Les moyens des agences de l'Eau se réduisent par les prélèvements financiers de l'État.
- Les futurs contrats devront intégrer les nouveaux outils : directives sur le bon état écologique, sur la planification spatiale des activités, etc.
- L'Agence de l'Eau met en place une nouvelle stratégie d'ensemble Éviter, Réduire, Compenser avec un axe Schémas Territoriaux de Restauration Écologique.

Participation de l'AVSANE à la concertation publique du Document Stratégique de Façade (DSF)

Sous l'impulsion de l'Union européenne, la France affiche depuis 2007 les axes de sa politique maritime intégrée. Cette politique a pour objet central le développement durable des activités maritimes et littorales, en prenant en compte simultanément le développement économique des activités maritimes et la préservation du milieu marin. C'est un challenge ambitieux et difficile !

Le Document Stratégique de Façade Méditerranée comprend les parties suivantes :

- La situation de l'existant, comprenant, entre autres, un diagnostic de l'état de l'environnement littoral et marin et présentant les usages de l'espace marin et littoral, les interactions terre-mer, les perspectives d'évolution socio-économiques et environnementales des activités et politiques associées ;
- Les objectifs stratégiques, assortis d'indicateurs associés, ayant une finalité environnementale, économique ou sociale ;
- L'évaluation de la mise en œuvre du DSF, par un ensemble de critères et d'indicateurs pertinents ;
- Un plan d'action.

Une consultation publique a été organisée à mi-parcours de l'élaboration du document. L'AVSANE a répondu à cette consultation publique début 2018.

Les questions posées étaient principalement :

- ✓ Comment réduire les pollutions venues de la terre, qui influencent la bonne qualité de l'eau sur le littoral ?
- ✓ Pensez-vous nécessaire de renforcer la protection des milieux marins et littoraux en Méditerranée ? Si oui, comment ?
- ✓ Comment développer le tourisme et les loisirs pour qu'ils soient source de développement durable, non polluants, générateurs de retombées économiques et sociales positives ?
- ✓ Le potentiel pour l'éolien flottant dans le golfe du Lion est très important, mais à quelles conditions le développer ?
- ✓ Les ports, autour de Marseille et de l'axe Rhône, sont un point fort pour l'économie de la façade Méditerranéenne, comment voyez-vous leur avenir ?
- ✓ Quelles activités en mer ou sur le littoral vous paraissent poser un problème et pourquoi ?
- ✓ Comment se prémunir des risques liés à l'érosion côtière et au changement climatique pour le littoral ?
- ✓ Comment définiriez-vous l'identité et les singularités de la façade Méditerranée ?
- ✓ Que pensez-vous de la vision d'avenir proposée ?

Après prise en compte des avis (services de l'État, acteurs économiques, public) le DSF sera revu puis en 2020 il sera adopté par les préfets coordonnateurs et publié. L'AVSANE suit bien sûr l'élaboration de ce Document Stratégique dont l'application sera déterminante pour la gestion des activités littorales marines ainsi que sur la préservation de l'environnement sur les espaces maritimes.

Actions suivies par Patrick GUILLON.

1. CDPENAF (Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers du Var)

Bilan 2017, (47 dossiers ont été examinés en 11 séances).

La commission donne son avis sur :

- les Cartes communales en élaboration: 1 AF (avis favorable).
- le SCoT CAVEM « Communauté d' Agglomération Var Estérel Méditerranée » ROQUEBRUNE / PUGET : FREJUS / LES ADRETS / SAINT-RAPHAEL. (arrêté le 24 février 2017) AF (avis favorable) le 31 mai 2017.
- les PLU en élaboration:18 AF (avis favorables) ; 2 AD (avis défavorables).
- les PLU en modification et ou mise en compatibilité : 12 AF (avis favorables) ; 2 AD (avis défavorables).
- les permis de construire : 11 AF (avis favorables).

2. CDOA (Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture)

Son rôle est de maintenir un maximum d'actifs agricoles, de renforcer les exploitations familiales et d'éviter les démembrements d'exploitations viables par la création de **Zones Agricoles Protégées (ZAP)**.

La commission donne son avis sur les projets d'installation des jeunes agriculteurs et les aides publiques accordées dans le cadre de la modernisation des exploitations.

Bilan 2017, (10 Réunions tenues par la commission & 43 dossiers traités).

- 22 Demandes d'Aides à l'Installation des Jeunes Agriculteurs (DJA).
- 17 Avenants (DJA).
- 2 Zones Agricoles Protégées (ZAP).
- 2 demandes d'Autorisation d'Exploiter.

3. SCoT (Le Schéma de Cohérence Territoriale) Provence Méditerranée

Il regroupe 32 communes membres de l'intercommunalités composant l'aire de Toulon

Il impose ses orientations aux plans intercommunaux. (PLUi, PLU, Carte communale, PDU, PLH).

- il fixe, sur un territoire, les grandes orientations d'aménagement et de développement **pour les 10 ans à venir** dans une perspective de développement durable.
- c'est un projet de territoire qui succède au SCoT 1 de 2009.
- Fin du 3ème trim. 2018: arrêt du projet de SCoT 2.
- 4^{ème} trim. 2018: Enquête publique.
- l'approbation dans les 12 mois suivants.

État d'avancement des travaux du SCoT 2. (réf un article dans notre Revue N° 88)

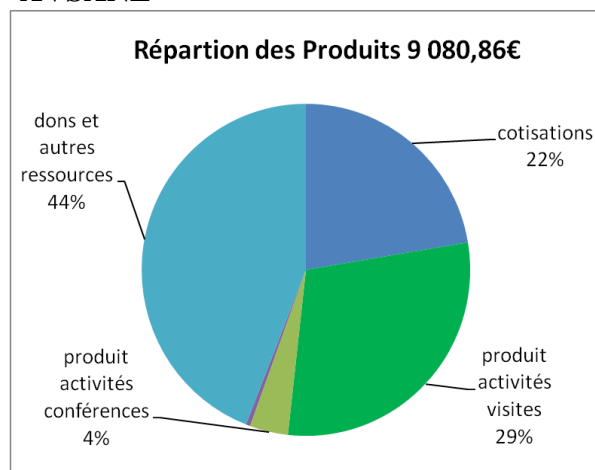
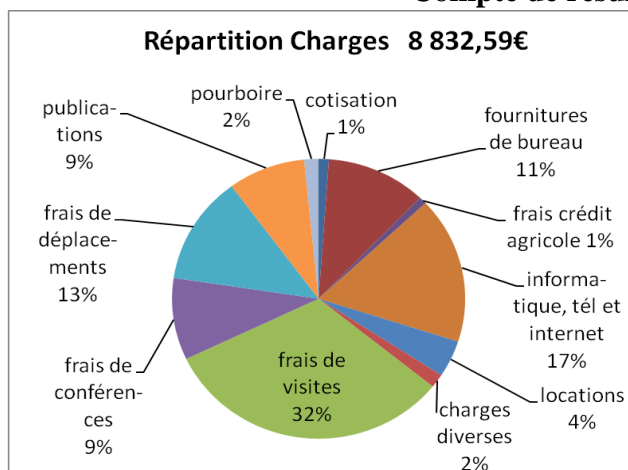
Réunion Publique du 28 novembre 2017

État d'avancement du futur "Volet Littoral et Maritime.

Réunion Publique du 4 décembre 2017 (Prochain article dans notre Revue N° 89)

4. Rapport financier de l'exercice 2017.

Compte de résultat 2017 - AVSANE-



Vérification des comptes.

Le vérificateur aux comptes, Manfred Zaas confirme la sincérité des comptes au regard des règles comptables. Approbation des comptes et quitus à l'unanimité.

Budget prévisionnel 2018 : 9 050 €. Adopté à l'unanimité.

Élection au Comité Directeur.

Les membres sortants (Simone LAPRAS et Guy HERROUIN ont été réélus à l'unanimité.

Mme. Elizabeth PEUVRIER et M. Gilles DANGEARD nouveaux candidats ont été élus à l'unanimité.

Composition du Comité Directeur :

- Présidente : Annie COMBES
- Vice-présidente : Simone LAPRAS
- Vice-président : Guy HERROUIN
- Vice-président : Jean-Paul FORET
- Vice-présidente : Lisa BERTRAND-BATTIN
- Secrétaire Général : Claude DUVAL
- Secrétaire Général adjoint : Michel BARBAROUX
- Trésorier : Patrick GUILLON
- Trésorière adjointe: Liliane CABONI qui succède à Jeanine RICHERME
- BARBERO Suzanne
- BROcq André
- CAVAILLER Claude
- DANGEARD Gilles
- PEUVRIER Elizabeth

Mot de clôture de la Présidente.

Vue sur notre Assemblée Générale du 24 mai 2018

